

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2017-050

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 juin 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 16 juin 2017.

VU le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : II^{ème} Partie – 2.2 : Dons et legs

L'université Paris Descartes a été informée par la SOGECAP que Mme Geneviève Piet, décédée le 10 avril 2017, avait désigné le Centre du Don du Corps de l'université comme bénéficiaire de deux contrats d'assurance-vie SEQUOIA et PEP souscrits auprès de cet établissement. Le capital du contrat SEQUOIA s'élèverait à 357 718, 05 euros et celui du PEP à 72 198.36 euros avant fiscalité et après prélèvements sociaux.

Afin de pouvoir mettre en œuvre les formalités de règlement auprès de l'établissement financier, il est demandé au Conseil d'administration d'approuver ce legs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 29 Abstentions : 0 Votes exprimés : Contre : 0 Pour : 29</p>

Fait à Paris, le 30.06.2017

Le Président



Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le : 07.07.2017
Transmis au Recteur le : 07.07.2017